

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 7 OCTOBRE.

BALLON OMNIBUS. — M. Green a effectué le 6 en partant des jardins du Vauxhall, sa 224^e ascension, dans son ballon-montre, en présence de 800 à 1000 personnes, et en bravant toutes les chances défavorables des torrens de pluie qui inondaient les jardins.

Ce qui a caractérisé cette 4^e ascension, c'est que M. Green a emporté avec lui une nouvelle ancre, capable de soutenir contre tous les efforts de la tempête un vaisseau de guerre de 74. Cet instrument vu de loin, présentait l'aspect d'une araignée gigantesque. Un autre fait remarquable, c'est qu'en raison de l'état de l'atmosphère, le ballon peut avoir embarqué jusqu'à 400 livres d'eau.

Les voyageurs étaient Mlle Anderson, Mme Fanny-Gabrielle baronne de Talbot, l'honorable W. Talbot, le capitaine Oyle des gardes, M. Woodroff, M. Back et les deux MM. Green; en tout 8 personnes.

Les aéronautes sont descendus dans un champ à environ deux milles de Uxbridge, après un voyage d'une heure vingt minutes.

FRANCE. — PARIS, 9 OCTOBRE.

On écrit d'Oran: On vient d'apprendre que les violens procédés d'Abd-el-Kader envers quelques tribus ont amené un résultat qu'il était facile de prévoir. Un conflit a eu lieu entre lui, les Flitah, Ouled sidi et Aribi et les Bordjia. Ces derniers sont exaspérés de ce que l'émir les a obligés d'aller s'installer à Minah, d'où il les a tirés un peu plus tard pour les envoyer encore plus loin. Le combat a été long et acharné; et Abd-el-Kader, après avoir éprouvé des pertes assez notables en hommes et en chevaux, a été obligé de battre en retraite. On l'a poursuivi jusqu'à son camp, d'où il est parti le lendemain pour se rendre à Gheris, auprès de Mascara. Une autre affaire a eu lieu depuis celle-ci: Chaabad et Ouled sidi et Aribi se sont battus avec Abd-el-Kader. Ces chefs, accompagnés des Flitah et de beaucoup de Kabâïles, ont encore mis l'émir en fuite; et lui ont pris huit hommes avec leurs chevaux.

Ces hostilités ont contrarié Abd-el-Kader, qui songe, dit-on, à s'établir à Monzounah, sur la rive droite du Ghéff. On assure qu'il y a déjà fait transporter du salpêtre et du soufre. Mais le voisinage de Ouled sidi et Aribi pourra le gêner dans l'exécution de ses projets. Il a frappé les Medjeer d'une contribution assez forte; il demandait aux Flitah cinq cents chevaux avec leurs selles et leurs fusils (on a vu comment ceux-ci ont répondu à cette demande). Il fait faire des corvées aux Arabes qui sont obligés de transporter les munitions, etc. Tout cela augmente le mécontentement.

On écrit de Boulogne: « Nous avons reçu des nouvelles particulières de la corvette *la Recherche*, sous la date du 9 août dernier. On n'avait pas alors le moindre indice de l'infortunée Lilloise, bien que l'intrepide commandant Tréhouart eût pénétré dans les glaces de Groënland jusqu'à une distance que l'on pourrait appeler téméraire. La guibre du bâtiment a été brisée; néanmoins il ne fait pas eau et pourra effec-

LES COURSES DE TAUREAUX A MADRID.

Venir à Madrid et ne pas voir les courses de taureaux, autant vaudrait partir de Rome sans avoir visité l'église de St Pierre; rien ne peut donner l'idée des plaisirs, des passions, du caractère et de la physiologie du peuple espagnol comme ce roi des divertissemens. Aller au théâtre de la Cruz, au théâtre del Principe, quelque beau et somptueusement annoncé que soit l'opéra ou la comédie du jour, fût-ce les *Puritains* de Bellini, ou la traduction d'*Hernani* de Victor Hugo, vous trouverez tout au plus deux cents personnes dans la salle. Vainement l'affiche aurait-elle éloquentement célébré dans une complainte d'une demi page, la mort prématurée *del muy acreditado maestro*, si cher à tous les amis de la musique philosophique, impossible de séduire plus de deux cents spectateurs; la musique, même philosophique, ne peut aspirer à de plus grands succès. Quant aux taureaux, à la bonne heure; parlez-moi des taureaux, voilà le spectacle national, populaire, cher à tout bon Espagnol! S. A. R. l'infant D. Francisco ne manque pas une course, S. Exc. le corregidor y preside invariablement; et les *caleros* (cochers), les *manolas* (grisettes), les *aguadores* (porteurs d'eau), diaeront avec une gousse d'ail et du pain, ou même ne dîneront pas du tout, plutôt que de manquer la course. Trois ou quatre jours à l'avance, les murs de Madrid sont placardés de belles affiches rouges qui annoncent au peuple son plaisir favori avec la formule sacramentelle que vous lisez en tête des décrets royaux: « La reine Isabelle II, notre maîtresse, et en son nom, son auguste mère, la reine régente, a daigné désigner le lundi (ici le quatorzième) pour la dixième ou quinzième course de taureaux de la saison. » Suit la liste des taureaux avec désignation des pâturages d'où ils proviennent, et du nom de leur propriétaire, puis enfin le nom des *picadores* et *matadores* qui doivent se signaler dans la course. L'invitation est faite avec solennité; mais aussi on y répond avec empressement.

A quelques centaines de pas de la porte d'Alcala, hors la ville, est située la *plaza de Toros*. C'est un grand cirque entouré de gradins en amphithéâtre, avec un rang de loges circulaires au-dessus,

tuer ainsi son retour. C'est un singulier spectacle que celui que présente son équipage, vêtu des habits du pays, ce qui lui donne un air aussi sauvage que celui des hommes qu'il fréquente.

La corvette *la Recherche* est arrivée à Cherbourg le 27 septembre. Cette corvette avait quitté la côte d'Islande le 3 du même mois; elle n'apporte aucune nouvelle de la Lilloise, quoiqu'elle soit allée jusqu'à Fredericksbaal (côte nord-ouest du Groënland).

L'état sanitaire est parfait à bord de la *Recherche*, qui n'a pas perdu un seul homme.

M. Gainard, embarqué en qualité de chirurgien naturaliste, a envoyé, par la voie de Copenhague, et aussi par celle du ministère de la marine, une grande caisse de spath d'Islande, à l'académie des sciences. On pourra ainsi donner aux physiciens français et étrangers quelques beaux échantillons d'une substance précieuse qui leur est si souvent nécessaire, et dont ils sont presque tous en ce moment dépourvus.

— On lit dans la *Revue de Paris*:

Les portraits de Mme Malibran sont aujourd'hui recherchés de toutes parts. Le grand et le petit buste, exécuté par M. Dantan, sont d'une ressemblance parfaite. Mme Malibran avait posé devant le sculpteur; elle lui demanda en même temps sa caricature. M. Dantan s'y refusa d'abord, mais il fallut se rendre à la fantaisie de la cantatrice, qui renouvela sa demande par écrit. Cette figurine ne pouvait plus exister après la perte que nous venons de faire. M. Dantan en a brisé le moule et a détruit tous les exemplaires qui étaient encore à sa disposition.

— On mande de Bouchain (Nord), 1^{er} octobre:

« Il existe à Etrevaing, arrondissement de Cambrai, un vieillard âgé de 83 ans, nommé Augustin Brisson. Cet homme, qui est né à Grandreue, arrondissement de Miremont, département des Vosges, a fait les campagnes des Indes comme tambour, et celles de la révolution en qualité de sergent dans la 154^e demi-brigade. Aidé du sergent-major Ramane et du caporal Bunon, ce fut lui qui, le 10 avril 1793, au bois de Raismes, releva le général Dampierre au moment où le boulet fatal vint le ravir à la patrie, et qui porta ses restes glorieux au camp de Famars, où il les déposa vis-à-vis de l'arbre de Préseaux. Ce brave, qui conserve encore le souvenir de toutes les campagnes qu'il fit, intéresse surtout quand il raconte cette mort de Dampierre dont il fut témoin. Et, le croirait-on, privé de tout secours, ayant fait dix-huit campagnes, ayant perdu ses titres, il fait que cet homme mendie... Nous voulons croire qu'on ignore son existence, mais nous la révélons, et le monument qu'on élève à la mémoire du vaillant guerrier n'aura pas sans doute un autre gardien que celui qui regut, il y a quarante-trois ans, son dernier soupir. »

— On lit dans l'*Observateur d'Avènes*:

« Un cerf magnifique ayant été aperçu dans le bois de Cartignies, dimanche, vers le milieu de la journée, fut poursuivi par plusieurs chasseurs qui perdirent sa trace. Le même jour, à 3 heures après-midi, ce bel animal parut sur le territoire de Marbaix et se dirigeait vers la forêt de Morinal,

lorsque les habitants de cette dernière commune, qui s'assembèrent sur-le-champ en grand nombre, formèrent un cerné dans l'intérieur duquel le chef fut lancé. Il escaladait avec une agilité merveilleuse les murailles qui se présentaient sur son passage; il franchissait haies, ruisseaux et fossés, d'une manière qui aurait pu déconcerter des hommes peu habitués à cet exercice; mais le malheureux quadrupède avait affaire à toute une population et un jour où chacun a le temps de prendre ses ébats; aussi il fut pour chassé avec une vigueur extraordinaire, et, dans sa course, il reçut un coup de fourche au poitrail qui lui fit perdre son sang et amena sa prise. Quoiqu'aux abois et épuisé moins par ses courses si rapides que par sa blessure, il marchait encore avec une dignité que plusieurs spectateurs admirèrent. Enfin il fut abattu à 5 heures du soir, et les capteurs délibérèrent qu'on l'offrirait à M. Dause, sous-préfet de l'arrondissement d'Avènes, au nom de la commune de Marbaix. Le lendemain on mit le cerf sur une voiture, laquelle escortée par un piquet de garde nationale en grande tenue, fut dirigée sur le chef-lieu. M. Blot, maire de Marbaix, et une députation des habitants vinrent faire hommage de la prise à M. le sous-préfet, qui retint la tête de la peau, et remit le corps aux chasseurs. Des connaisseurs affirment que cet animal était un *cerf dix-cors*. Le fait est que jamais notre arrondissement n'en avait vu un aussi grand. On assure qu'il pesait 125 kilog. Son bois et de toute beauté. »

M. le sous-préfet a fait don de la tête de ce bel animal à M. le préfet, qui a ordonné les mesures nécessaires pour sa conservation.

— L'arithmétique est aussi menacée d'une révolution. *Le calcul sans chiffres*, tel est le titre d'un opuscule qui vient de paraître, et qui semble au premier abord enpreint de cette pompe hyperbolique ou de charlatanisme qui servent si souvent d'amorce au public. Cependant, au rapport de personnes instruites et dignes de foi, M. Hulf, auteur de cette méthode, a rempli rigoureusement les promesses de son titre; c'est à dire qu'il a simplifié la science des nombres au point de donner la solution de tous les problèmes arithmétiques avec une rapidité qui tient du prodige. Il lui suffit par exemple, de poser les deux facteurs d'une multiplication, chacun de huit ou de dix chiffres, pour en donner presque instantanément le produit; tandis que des calculateurs habiles n'ont pas encore additionné la première colonne, et fatiguent péniblement leur mémoire et leur plume. Ceci n'est point une faculté individuelle à l'auteur, c'est un procédé auquel il est arrivé à force de temps et de méditations, et qu'il peut transmettre à toute personne douée d'une intelligence commune.

Si cette méthode se propage, comme on doit le présumer, le livre de M. Hulf aura du retentissement, et le nom de l'auteur est réservé à une juste popularité.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a reçu de Perpignan la nouvelle suivante:

« Dans la nuit du 5 au 6, le général Maroto, l'intendant

musile contre terre en beuglant, et, avec ses pieds de devant, jeter derrière lui le sable et la terre. Il n'a pas envie de se battre, il faudra le provoquer, l'insulter, et encore ne serais-je pas fort étonné qu'il sautât par dessus la barrière. Mais les *chulos* viennent lui déplier leurs voiles de couleur dans le nez, le picador se place en face de lui, pousse son cheval à sa rencontre; il se battra.

Le picador est monté sur un mauvais cheval auquel on a bandé les yeux, la pauvre bête, et qui paie inmanquablement les frais de toutes les gloires. Son cavalier est armé d'une lance dont le fer, long seulement de quelques lignes, ne peut que piquer le taureau, sans jamais le blesser; son costume se compose d'un pantalon large de daim, doublé de tôle jusqu'aux genoux, d'une veste ronde brodée et d'un large feutre gris circulaire orné de rubans; il se place de manière à avoir le taureau à droite et s'avance sur lui la lance en arrêt. Le taureau fond sur lui, les cornes basses, mais au moment où il se relève pour l'éventrer, son ennemi lui enfonce la pointe de sa lance dans le cou. S'il a eu soin de se placer suffisamment de côté, et qu'il ait le poignet ferme, la douleur fera dévier le taureau qui, s'il a du cœur, ira recommencer le même manège contre le second picador. Mais, si le cavalier a mal pris ses dimensions, si sa lance lui glisse dans la main, s'il s'est placé trop en face, ou si le taureau s'obstine contre la douleur, oh! alors plaignez le cheval et le cavalier, le cheval surtout. Le taureau l'enlève sur ses cornes et le jette sur le flanc. Il l'achèverait; mais heureusement les *chulos*, avec leurs voiles, le détournent et l'attirent à leur poursuite. Pendant ce temps, la pauvre bête éventrée se relève, et on relève le cavalier. Le cavalier a sonné en tombant comme une pièce de métal, vous le croyez éreinté; le cheval a eu huit ou dix pouces de corne dans le ventre; vous les croyez morts tous deux; bah! ce n'est rien; le cavalier se frotte les reins et se remet en selle, quant au cheval, ses entrailles lui sortent du ventre et pendillent entre ses jambes; c'est égal, il portera encore son cavalier et durera, tel quel, le temps de fournir encore deux coups de lance.

La bandero, deux colonels, trois lieutenants-colonels, un capitaine et neuf autres Espagnols ont été arrêtés à Esse par la gendarmerie, la douane et un détachement du 21^e léger. Ils ont été conduits à Mont-Louis et remis à l'autorité civile.

Suivant le rapport du commandant de Ripoll du 5, le brigadier Ayerbe a battu complètement le 4 les factieux commandés par Ortaffa; ce chef, son fils et plus de 100 carlistes ont été tués.

Le lieu où vient d'être arrêté le général carliste Maroto, est un petit village de France au pied du col de Fénéstrelles, dans le département des Pyrénées-Orientales. Maroto avait été envoyé depuis peu de temps en Catalogne par D. Carlos pour prendre le commandement général des bandes insurgées, mais après avoir échoué dans toutes ses opérations, il s'est trouvé réduit à se réfugier en France.

Il est arrivé aujourd'hui des nouvelles de Madrid du 2 octobre.

Le général Alaix s'était remis en marche à la poursuite de Gomez, et devait arriver le même jour, 2 octobre, à Villanueva de los Infantes, ville de la Manche, à quinze lieues de Santa-Elena, qui est le premier village de l'Andalousie, au sommet de la Sierra-Morena.

Gomez avait sur lui une avance de six jours. Voici les noms des divers chefs de bande qui marchent avec Gomez : Cabrera, Quiroz, Miralles, dit le Serrador, Villalobos, le marquis de la Bodeda, Arroyo, Moreda, Duzan, et un général portugais nommé Pinciro.

Le général Espartero, commandant de l'armée de Navarre, écrit, à la date du 28 septembre, que la division carliste de Don Pablo Sanz, qui marche sur les Asturies, consiste en trois bataillons et deux escadrons, et qu'elle est poursuivie par le général Peon avec cinq bataillons et un escadron.

Une circulaire du ministre Calatrava aux ambassadeurs et chargés d'affaires, consuls ou vice-consuls du gouvernement espagnol à l'étranger, leur défend de délivrer des passeports ni d'accorder le visa aux sujets de l'Espagne qui n'auraient pas prêté le serment à la constitution de 1812 en présence des consuls ou chargés d'affaires, conformément à l'ordre royal du 31 août dernier.

Le général Rodil était parti le 1^{er} octobre, de Huete, qui est sur la grande route de Madrid à Cuenca pour se porter sur Villarejo de Fuentes, situé plus au midi, du côté de la Manche, entre Huete et San-Clementi. Ainsi, il s'éloignait des frontières d'Aragon et Valence qui d'abord avaient été le point de mire de ses opérations, et il semblait manœuvrer maintenant dans un cercle peu distant de Madrid, pour se trouver toujours à même de revenir protéger le point central au besoin.

BELGIQUE.

Bruxelles, (1 octobre) trois heures. — Nous voici de nouveau dans la stagnation, les cotes de Londres et de Paris, venant avec baisse sur les espagnols et faiblesse dans les autres fonds, ont influé sur nos cours. Les Ardoin se sont traités pendant toute la bourse dans les prix de 23 1/4 à 1/8 au 15, et un peu plus bas pour le 20. Les actions de la société typographique (Wahlen) étaient demandées.

Anvers (deux heures). — Ardoin 23 1/4 sans affaires. Dette active 2 1/2 p. c. 52 7/8 53 1/8 52 7/8, 5 p. c. 40 1/4 40 3/8 40 3/4; billets de chance 21 7/8 22 1/16 24 7/8, syndicat 95 95 3/8 95, société de commerce 174 176, Ardoin pièces de 85 livres 24 1/16 5/16 7/16, grosses pièces 23 3/4 24, différée 9 3/4, passive 7 3/4 1/8, brésiliens 83 1/4, napoléons 90 3/4, russes 103 1/2 3/4.

Prolongation sur fonds nationaux 4 1/2, sur fonds publics 4 1/4 p. c. Escompte 5 p. c. change sur Paris à 2 mois 56 5/8 A. Londres 11 9/12 1/2 A.

Londres, 8 octobre (4 heures). — Consolidés 88 1/2 5/8, belges 102; hollandais 2 1/2 p. c. 53 1/8; espagnols active au comptant, 24 1/4 1/2, passive 7 1/2; différée 10 1/4; portugais 5 p. c. 50 3/4, 3 p. c. 33 1/4.

Par arrêtés royaux du 6 octobre 1836, un brevet d'invention de cinq années est accordé au sieur Verkeyen (P. J.), domicilié à Louvain, pour des améliorations apportées à la fabrication de la cire noire à giberne.

Un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Rouchette (E. J.), facteur de pianos, domicilié à Bruxelles, pour un nouveau système de pianos/transpositeurs; par le

Quand le taureau est bon, c'est un vrai plaisir; il étreint quelquefois cinq ou six chevaux à lui seul, et fait rouler les picadores à terre d'une rapidité admirable; et alors vous entendriez des battements de mains; bravo! bravo toro! Oui, mais le picadore n'est il pas tué? Qui est-ce qui s'occupe de cela? C'est l'affaire du prêtre et du chirurgien; et puis cela n'arrive pas souvent, et d'ailleurs personne n'y pense. Il est beau, d'ailleurs, le taureau, quand après avoir désarçonné deux ou trois fois les picadores, il se promène dans l'arène qu'il a conquise et où nul n'ose plus l'attaquer; et lorsque, avide de vengeance, et ne trouvant pour l'assouvir que les cadavres des chevaux qu'il a tués, il les soulève sur ses cornes, les retourne, les déchire; jamais roi de théâtre au cinquième acte, vainqueur de ses rivaux, salué de frénétiques applaudissements, ne parut plus fier et plus formidable. Cependant la tragédie n'est pas finie, sa victoire ne lui vaut qu'une courte trêve.

Les cavaliers, sortent de l'arène, les banderilleros les remplacent. Souples, agiles, élégamment vêtus à la manière de Figaro, bas de soie, escarpins, calotte et veste brodées, le banderillo s'avance, tenant en main deux espèces de flèche à pointe recourbée. Il court droit au taureau, qui, surpris de tant d'audace, s'avance en galopant à sa rencontre. Déjà l'animal le tient entre ses deux cornes; mais voilà qu'au moment où il baisse la tête pour frapper, l'homme lui plante sur le garrot ses deux flèches en hamac, et par un tour de reins d'une souplesse incroyable, il esquive le coup et s'enfuit. Il faut voir alors le taureau, déchiré par la pointe tenace, s'enlever, bondir en mugissant, et secouer avec fureur l'instrument de son supplice. Mais il n'est pas au bout: un autre se présente et lui enfonce encore deux autres banderillas, puis un troisième, puis un quatrième; enfin, quand la fureur de l'animal est au comble, la trompette sonne sa mort; et le matador, l'épée d'une main, le drapeau rouge de l'autre, entre dans l'arène. Il s'avance gravement, salué de son épée le corrigidor, la Reine, si elle assiste à la fête, et marche au devant du taureau.

Il y a ici un moment solennel. Le taureau déjà fatigué, s'arrête et

moyen de pédales et de perfectionnements de la transposition.

Un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Gobert (Auguste), domicilié à Gand, pour un nouveau procédé de fabrication de vinaigre.

Un brevet d'importation de dix années est accordé au sieur Bonny (François), domicilié àIxelles-lez-Bruxelles, rue du Berger, n° 72, pour une machine dite Locomotive de St-Denis.

Un brevet d'importation de cinq années est accordé au sieur Haynes (William), jeune, de Londres, domicilié à Bruxelles, chez M. le notaire Vanderlinden, son fondé de pouvoirs, pour des perfectionnements aux appareils propres à produire la chaleur, brûler la fumée et économiser le combustible, applicables aux machines à vapeur pour la navigation et fixes, ainsi qu'aux locomotives.

Ce brevet est accordé à l'impétrant sous la condition expresse d'autoriser tout habitant du royaume, qui lui en ferait la demande, à mettre en œuvre les perfectionnements dont il s'agit, en lui donnant tous les renseignements nécessaires à cet effet, et ce moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le ministère de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

Par arrêté royal du 10 octobre, le collège électoral du district de Louvain est convoqué pour le 28 du présent mois, à l'effet d'élire un représentant, en remplacement du sieur Quirini, démissionnaire.

— On lit dans le *Mercure*:

Le bruit court et paraît fondé que le général Mellinet a reçu l'ordre de quitter Bruxelles et de se fixer à Philippeville. Quelques personnes croient que cette nouvelle disgrâce doit être attribuée à sa fréquentation aux meetings.

LIÈGE, LE 12 OCTOBRE.

Il y a sept ans, l'époque de la réunion des états provinciaux offrait, dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, un tableau moins pacifique qu'aujourd'hui.

L'opposition belge, après avoir reconnu l'impossibilité de triompher dans un parlement dont la majorité était toute dévouée au gouvernement hollandais, s'était retirée, frémisante et courroucée, dans les institutions provinciales, et cherchait de là à battre en brèche l'édifice d'un pouvoir ennemi. Pour elle, il n'y avait plus de salut que dans l'énergie tribunitienne des hommes de la commune, appuyée par le patriotisme des habitants des villes surtout. Aussi que d'efforts ne faisait-elle point pour animer à la lutte et les uns et les autres! Sa brûlante activité ne s'arrêtait devant aucun obstacle. Tous les moyens légaux que lui fournissait la constitution, elle les employait pour parvenir à son but. Bientôt la fermentation des esprits devint générale. Tous furent entraînés dans le mouvement politique qui s'opérait et qui se propageait avec d'autant plus de rapidité que les états provinciaux s'y étaient courageusement associés. Le vote d'une adresse patriotique, réclamant le redressement d'un grief, signalait chacune de leurs séances. De semblables actes réagissaient nécessairement sur la population qui les avait provoqués, et l'entretenaient dans une agitation continuelle. On ne s'occupait plus d'administrer. Il semblait qu'on eût ajourné, jusqu'après la réalisation complète du vœu national, toute tentative d'amélioration qui concernait exclusivement les intérêts de la province.

Aujourd'hui, il n'en est plus, et il ne peut plus en être ainsi. Le calme a succédé à l'orage. Un gouvernement national a pris la place d'un gouvernement étranger. Nos chambres se composent exclusivement de citoyens belges. La voix du pays n'est plus étouffée sous d'insolents messages qui prétendaient organiser le despotisme au profit d'une famille dont l'élévation primitive n'était due qu'à la volonté populaire. Nos griefs ont disparu avec les causes qui les avaient fait naître. Les besoins moraux du pays, si indignement méconnus, ont obtenu une satisfaction éclatante, et les libertés publiques, mieux respectées, se développent dans une progression pacifique qui fait le désespoir des ennemis de notre nationalité.

fait front; il considère son ennemi, et médite son coup. C'est là que Montés est beau, svelte, bien découpé, plein de hardiesse et de sang froid; il ne fait pas un mouvement inutile, il n'avance pas pour reculer, il se place du premier abord avec une justesse et un coup d'œil incomparable. Songez un peu au jeu que joue cet homme, songez qu'on voit peu de matadores mourir dans leur lit, et que presque tous au contraire finissent sur le champ de bataille. A quoi tient sa vie? un faux pas de sa part, un faux mouvement du taureau, un caillou qui roulera sous son pied, une erreur de deux pouces dans son calcul, et c'est un homme mort, et il fera peut-être le tour du cirque planté sur les cornes du taureau, comme il advint à Romero, en son temps la meilleure lame de l'Espagne. Après une glorieuse carrière, vieillissant déjà, il s'était retiré de l'arène, et vivait honnêtement du fruit de ses exploits, lorsque, je ne sais pour quelle solennité, Maria Louisa, la femme de Charles IV, la mère de Ferdinand VII, le fit prier de reparaitre pour donner plus d'éclat à la course. Non, Madame, disait Romero, j'ai échappé à bien des dangers, maintenant je vieillis, il ne faut pas tenter Dieu. Mais c'était un caprice de femme et de reine, il fallut se rendre, et le roi des matadores périt victime de sa complaisance. On ne sait quel accident trompa son adresse ordinaire, le taureau l'atteignit, le perça de ses cornes, et comme s'il eût su quel ennemi lui venait de vaincre, il galopa fièrement autour du cirque, montrant aux spectateurs épouvantés son trophée sanglant.

Le matador tient de la main gauche un drapeau écarlate qu'il agit devant les yeux de l'animal, et pendant que celui-ci suit la direction du drapeau, l'homme se dérobe à droite et lui plante son épée dans le garrot: c'est bien rare un beau coup d'épée, Monsieur! on les compte; et pour moi, je n'en ai pas encore vu. Quand le coup d'épée est vraiment beau, le taureau tombe comme foudroyé, car la lame lui a coupé la moelle épinière, on lui a percé le cœur; mais c'est une satisfaction qu'on a bien rarement, et le plus souvent, le matador est obligé de recommencer plusieurs fois. C'est une triste

Les rôles sont donc complètement changés aujourd'hui. L'immobilité de la magistrature existe en droit et en fait. Le jury a été rétabli, et attend plus qu'une organisation mieux en harmonie avec le principe qui l'a fait créer. La liberté de l'enseignement et celle de la presse ont été également reconnues et assises sur les bases les plus larges.

L'attention des administrations publiques doit donc se fixer particulièrement aujourd'hui sur les améliorations matérielles. L'industrie est devenue, depuis quelques années, une puissance formidable; chez nous surtout, elle constitue l'élément principal de la prospérité publique. Faciliter ses opérations, aider au développement de son crédit, lui procurer des débouchés, tels sont les devoirs qui sont imposés aux autorités jalouses de faire le bien, et qui seront accomplis par elles en diminuant graduellement, et autant que possible, les entraves du fisc, en ouvrant des communications, en provoquant l'établissement d'écoles industrielles. Il ne faut pas cependant que cette sollicitude pour les intérêts positifs dégénère en fétichisme. Les Arts ont droit aussi à une protection éclairée, et nos provinces ne seront bien administrées que lorsque l'intelligence et la matière concourront, dans une proportion égale, à la civilisation des masses. L'action incessante de ces deux puissants leviers est la seule, qui, sous nos gouvernements constitutionnels, puisse et doive présider à la moralisation du peuple. C'est une erreur, selon nous, de croire que la richesse corrompt, et que les Arts amollissent. C'est la pauvreté qui abrutit; c'est l'ignorance qui est la source de la plupart des vices et des crimes.

Les hommes honorables dont se compose notre conseil provincial, comprendront ces vérités et sauront les mettre en pratique. Fidèles à leur mandat, ils ne se sépareront pas, avant d'avoir doté la province de quelque création utile, qui signalera, à la reconnaissance publique, l'époque de leur première réunion. — Nous revieudrons sur ce sujet.

CONSEIL PROVINCIAL.

La discussion du règlement d'ordre intérieur a marché hier avec rapidité grâce à l'observation faite par M. Ernst. — Si nous avons bonne mémoire, il avait été à peu près convenu que la partie de ce règlement relative à la formation des commissions, serait discutée la première, et qu'on procéderait ensuite à leur nomination d'après la forme indiquée. Il n'en a point été ainsi, et quand il s'est agi des commissions, on a encore remis le soin de les constituer à la séance du lendemain. Ainsi voilà encore deux grands jours perdus pour les travaux du conseil. Aujourd'hui s'ouvre cependant la sixième séance; ainsi à peu près la moitié de la session ordinaire s'est écoulée, sans qu'on ait abordé encore aucune affaire réellement importante.

Il nous semble qu'une séance du soir, dans laquelle on aurait seulement nommé les commissions, aurait fait gagner beaucoup de temps. Quelques heures de plus, a-t-on dit, ne donneraient point au conseil une connaissance plus approfondie de la capacité et de la spécialité de chacun de ses membres. On a remis cependant à la séance de ce jour, la formation des commissions, et elle en occupera peut-être la meilleure partie. Certes si, comme nous venons de le dire, on en eût fini hier au soir avec les commissions, on aurait pu aujourd'hui s'occuper de prime abord des objets qui réclament toute la sollicitude du conseil.

M. le gouverneur a pris, ce nous semble, une bonne résolution: c'est de saisir immédiatement le conseil des affaires les plus importantes.

Nous avons fait connaître les conditions auxquelles les concessions de chemins de fer s'accorderont en Prusse et en Hollande. Voici les dispositions adoptées entr'autres en Bavière:

Les chemins de fer autorisés par le roi seront considérés comme établissements d'utilité publique et comme tels placés sous la protection spéciale du gouvernement. Les actions des sociétés ne pourront être moindres que de 500 florins, il pourra cependant en être émis de 100 après l'achèvement de la construction. Tout nouvel emprunt doit être approuvé par le roi. Il y aura un surveillant du

chose de voir ainsi les bonnes traditions se perdre; les vieux connaisseurs s'en plaignent, et la popularité de Montés lui-même ne les empêche pas de regretter le temps passé. Un beau coup d'épée est salué de plus d'applaudissements et de bravos que n'en obtint jamais le : *Qu'il mourra!* des Horacés, et je croirais volontiers qu'il entre dans cette frénésie quelque chose comme un remerciement au matador d'avoir sauvé au public l'agonie du taureau; car il est affreux de voir ce noble animal, épuisé, chancelant comme un homme ivre, plier les genoux et tomber; et mugir misérablement, en attendant qu'une espèce d'assassin, qu'on nomme le *cachetero*, vienne traittreusement lui enfonce derrière la tête le poignard qui doit terminer ses souffrances. Cela fait, une porte s'ouvre, un train de mules richement attelé, tire hors du cirque les cadavres des chevaux et du taureau, on jette de la poussière sur les traces sanglantes, et on lâche un autre taureau. On en lâche ainsi jusqu'à huit; on appelle cela une demi-course; dans le beau temps, on en avait seize.

Ne sachant pas bien encore jusqu'à quel point vous partagez mon enthousiasme pour ce noble exercice, j'aurais presque envie de vous faire grâce d'une circonstance qui est cependant digne de remarque, et sans laquelle mon récit serait incomplet! Le taureau n'est pas toujours brave et belliqueux, il a peur quelquefois, quelquefois il saute pardessus la première barrière, d'où on lui ouvre vite une porte par où il rentre dans l'arène; quelquefois, enfin, il est si lâche et fuit si obstinément qu'alors une indicible indignation s'empare de la foule; on le hne, on le siffle, on l'apostrophe, et pour conclure on demande les chiens: c'est pour un taureau la dernière ignominie: c'est comme si on le déclarait indigne de lutter contre des hommes. Le corrigidor n'accorde jamais les chiens qu'à toute extrémité, parce que c'est aussi insulte pour le propriétaire qui a vendu la bête! Alors ce sont des cris, une fureur sans égale: *perros!* (les chiens!) *perros!* *perros!* (prononcez les deux comme s'il y en avait dix); enfin on lâche les chiens; ce sont de gros boules-dogues qui arrivent en aboyant. Mais, si pacifique que soit le taureau, vous sentez bien qu'il ne voudra pas se laisser

gouvernement après chaque société. Le gouvernement se réserve de faire tels réglemens de police pour les transports qu'il jugera utiles. Le tarif des prix de transport sera arrêté tous les trois ans. Tous les chemins de fer devront être construits de manière à ce que le même wagon puisse parcourir et à pouvoir servir aux transports de toute espèce de marchandises.

La société du chemin de fer du Rhin au Weser, qui ralliera la Belgique au nord de l'Allemagne, s'est définitivement constituée. Elle doit s'être arrangée avec l'administration des postes pour assurer à celle-ci ses anciens bénéfices.

Le prix du blé est en voie de hausse sur la plupart des marchés de la France, ce qui dans beaucoup de localités est attribué à la persistance du mauvais temps nuisant aux semailles actuelles. L'avoine suit la même marche, malgré que presque dans tous les lieux de grande production on se félicite des résultats de la dernière récolte en quantité et qualité pour ces deux espèces de céréales. L'intempérie de la saison n'est pas moins funeste aux vignobles; le vin sera généralement très médiocre.

La culture des vers à soie se perfectionne en France. Les nouvelles méthodes mettront sous peu la France en mesure de se passer de soies étrangères. Les Chinois connaissent le moyen de nourrir les vers à soie même dans la saison où le mûrier ne donne pas de feuilles. Aussi se procurent-ils huit générations de vers à soie par année, tandis que la France n'en élève que quatre. Le gouvernement français a ordonné une traduction des procédés chinois pour les approprier à la France, si la chose est possible.

Il y a quelque temps que nous avons annoncé la mort du maréchal-des-logis de gendarmerie *Deporter*, commandant de la brigade d'*Oreye*, qui a péri si malheureusement dans la rivière de *Geer*, en se baignant. Nous apprenons aujourd'hui que les officiers, sous-officiers et gendarmes, ont ouvert une souscription en faveur de l'épouse dudit maréchal-des-logis, laquelle souscription a produit la somme de 1351 fr. 70 c.

Nous apprenons qu'on se propose d'établir dans la gendarmerie une caisse de secours pour les sous-officiers ou gendarmes, qui obtiendraient leur congé ou une solde de retraite, ainsi que pour faire une pension à leurs veuves et orphelins; puisse cet acte de philanthropie se réaliser!

Un fait curieux est relaté dans les journaux de Francfort. Sur une montagne nommée *Teufelsberg*, près le village de *Philippthal*, dans la partie Est de la Prusse, se trouvait un rocher qui s'élevait à 14 pieds au dessus du sol; pour enlever à peu de frais cette pierre incommode, on a eu l'heureuse idée d'employer le secours de l'électricité atmosphérique. On a pratiqué dans la pierre un trou dans lequel on a planté une barre de fer de 28 pieds de haut. Au premier orage, la foudre, attirée par la barre métallique, est tombée sur la pierre et l'a réduite en plusieurs fragmens qu'il a été facile de transporter.

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi prochain, 14 octobre courant, à cinq heures du soir.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. Nagelsmakers.
Addition à la séance du 11 octobre.

Nous avons promis de donner la liste des membres du conseil provincial, avec la profession de chacun d'eux; la voici:

- MM. Adams, bourgmestre. — Arnoldy, négociant. — Bellefroid, avocat. — Billon, médecin. — Boussemaert, propriétaire. — Closset, industriel. — Cloës, juge. — David, bourgmestre. — De Copis, propriétaire. — De Potesta, avocat. — L. de Potesta, président. — Davignon, négociant. — Deliège, notaire. — Delchay, bourgmestre. — Delwaide, distillateur. — Delwaide, agronome. — Depresseux, propriétaire. — Delfosse, avocat. — Destrivaux, professeur. — Dubois, bourgmestre. — Dubois, juge. — Dumont, négociant. — Elias, avocat. — Ernst, professeur. — Fléchet, négociant et cultivateur. — Francotte, industriel. — Gillain, bourgmestre. — Heymal, banquier. — Herman, propriétaire. — Hubart, négociant. — Lamarche, négociant. — Lekeux, avocat et juge de paix. — Lhonneux, avocat. — Michiels, industriel. — Nagelsmakers, banquier. — Nicolai, propriétaire. — Nivard, avoué.

ser insulter impunément par des chiens; il se fâche donc tout de bon, et alors commence un spectacle curieux. Il n'est personne qui n'ait vu des faiseurs de tours lancer en l'air et recevoir alternativement cinq oranges qui ne font que monter et redescendre l'une après l'autre.

A la place de l'homme, supposez le taureau, à la place des oranges les chiens, et vous connaissez le fait aussi bien que moi. Le taureau les prend sur ses cornes, les lance à sept ou huit pieds en l'air, les reçoit, les renvoie, les reprend de nouveau, sans leur faire grand mal après tout, d'abord parce que le boule-dogue est en général d'un tempérament assez coriace, ensuite son poil est si lisse, que d'ordinaire la corne glisse et n'entre pas. Ce spectacle fait beaucoup rire et dure jusqu'à ce qu'un de ces chiens, qui sont des braves après tout, ait réussi à saisir le taureau par l'oreille; alors sa seconde oreille a bientôt le même sort, et il a beau secouer ses boules dogues et les faire danser; il est perdu; il se couche et se couche, résigné à mourir, et un des hommes du cirque l'achève en lui enfonçant honnêtement une pointe dans le côté.

Voilà, monsieur, ce que c'est qu'une course de taureaux, et il ne me reste plus qu'à vous parler de quelques détails accessoires pour compléter le tableau de l'amusement le plus passionné et le plus populaire qu'il y ait peut-être dans aucun temps.

Quand au danger que courent les toréadors, quelque grand qu'il soit en réalité, on s'aperçoit bientôt, avec un peu d'habitude, qu'il n'est pas aussi grand qu'on pourrait le croire au premier abord; cela vient de ce que chaque mouvement du taureau est prévu d'avance: ainsi, on sait que quand il est piqué de côté, il se détourne; que quand on lui plante les *banderillas*, la douleur le fait s'arrêter; que quand on lui plante le matador, c'est un drapeau qu'il suit et non pas l'homme; le taureau obéit à des impulsions presque mécaniques à force de régularité; c'est là sans doute ce qui explique le petit nombre d'accidens qu'on voit arriver. Mais il y a des taureaux sournois qui s'écartent de la consigne et font exception, et chaque ex-

ception, dans ce cas, est presque toujours la mort d'un homme. Telle est d'ailleurs l'importance attachée à la bonne réussite d'une course, que si par hasard les taureaux mettaient hors de combat tous les chevaux disponibles, l'entrepreneur aurait le droit de s'emparer, moyennant indemnité, du premier cheval qui lui tomberait sous la main, fut-ce celui d'un grand d'Espagne, parce qu'ici, quand le peuple s'amuse, il ne faut pas le faire attendre. Une autre particularité non moins digne de remarque, c'est qu'après le combat, les taureaux qui ont succombé, sont immédiatement dépecés par des bouchers institués *ad hoc*, et au sortir de la course, les gens du peuple, les femmes surtout, viennent demander un morceau de la chair de tel ou tel taureau qu'on a soin de désigner par son numéro et sa couleur. On emporte un morceau chez soi, et on le mange en famille.

La recette des courses, qui doit être considérable, est versée dans la caisse des hôpitaux; une pareille destination doit avoir la vertu d'expier tout le sang répandu. Outre les chevaux et les taureaux, l'entrepreneur a encore à payer les toréadors. Chaque matador reçoit par course, mille réaux (250 fr), chaque picador une once d'or ou 80 fr; les banderilleros enfin une cinquantaine de fr. Si ce n'était la chance du coup de corne, vous voyez que le métier serait bon.

Une chose étrange pour nous, tels que nous ont fait nos habitudes; nos mœurs, nos préjugés, c'est que les hommes ne sont pas seuls à ce spectacle; les femmes et les enfans y assistent aussi; il est vrai qu'elles y figurent en très grande minorité. En a-t-il été toujours ainsi ou est-ce une conquête récente de l'esprit de civilisation? C'est ce que je ne saurais dire. Toujours est-il, que par l'effet de l'habitude sans doute, la vue du sang, le spectacle assez dégoûtant de ces chevaux éventrés marchant sur leurs entrailles, que le danger des matadores, que toutes ces images, dont la plus bénigne serait plus que suffisante pour mettre dans les attaques de nerfs toute la population féminine de Paris, ne paraît pas agir d'une manière percep-

tible sur la sensibilité des beautés espagnoles. On ne peut pas plus surprendre sur leur visage l'expression de l'anxiété ou de la pitié que celle du plaisir; le calme de leur physionomie n'en est altéré d'aucune manière, ce qui est sans doute l'effet d'une habitude contractée dès l'enfance. Cependant un Français qui assistait il y a quelque temps à une fort belle course, m'a raconté qu'il n'ayant pu contenir une exclamation de pitié en voyant éventrer un pauvre cheval, une fort jolie jeune personne de la classe des *molonas*, je présume, lui avait lancé, accompagnés d'un regard de mépris, ces foudroyantes paroles: *corazon de manteca!* (cœur de beurre!)

Ainsi, ne nous abandonnons pas trop à notre attendrissement, si nous ne voulons pas nous attirer quelque apostrophe semblable. D'ailleurs, j'aime mieux vous parler du spectacle vraiment magnifique que présente à l'œil ce cirque immense, ce mouvement de tête qui ondoient comme les flots de la mer, et cette agitation passionnée, ces cris, ces applaudissemens, ces sifflets, ces apostrophes; tout cela est vivant, animé et grandiose comme les jeux du cirque romain dont les courses de taureaux ne sont sans doute qu'une tradition imparfaitement conservée. Car ce ne sont pas les Maures, avec leurs mœurs chevaleresques, courtoises, galantes et raffinées; qui ont appris ce jeu aux Espagnols. Je ne vois guère au monde que les Romains auxquels on puisse légitimement en faire remonter l'origine.

Ce divertissement sanglant, où l'homme joue sa vie, cette indifférence de la foule pour le gladiateur qu'elle admire, ce respect de l'autorité pour le plaisir du peuple, cette consommation de la victime après le sacrifice, tout cela n'est-il pas romain et païen? N'est-ce pas un souvenir des rites antiques? Et ce prêtre chrétien qui vient avec le viatique assister à des plaisirs barbares qu'il n'oserait condamner, et qu'il consacre en quelque sorte par sa présence, n'est-il pas venu là tout exprès pour attester combien la loi de charité s'est trouvée impuissante à amolir les instincts de cette race énergique et dure?

Richard-Lamache, négociant. — Robert, négociant. — Romsée, bourgmestre. — Sage-Homme, propriétaire. — Scronx, échevin, rentier. — Servais, avoué. — Stembert, bourgmestre, industriel. — Walthéry, industriel. — Woot-Detrixhe, bourgmestre et propriétaire.

Voici les attributions des commissions telles qu'elles ont été fixées dans la séance d'hier.

1re. commission. — Instruction publique, beaux-arts, institution de charité, fabriques d'église.

2me. commission. — Finances, comptabilité provinciale; réclamations en matière de contributions, cadastre.

3me. commission. — Economie rurale, y compris les forêts; commerce et manufactures, poids et mines.

4me. commission. — Intérêts communaux, circonscription des arrondissemens, des canions et des communes, organisation intérieure des communes; comptabilité communale.

5me. commission. — Travaux publics, grande et petite voiries; chemins vicinaux, police rurale, navigation.

Séance du 12 octobre.

La séance fixée à 9 heures 1/2 est ouverte à 10 1/2 heures.

M. Nagelsmakers: M. Deliège m'a chargé de prévenir ses collègues qu'il devait s'absenter pour un jour seulement.

M. Dubois donne lecture du procès verbal. Voici la partie de cette pièce qui concerne les propositions de M. le gouverneur de la province dont nous avons parlé hier.

1. Projet de réglemant sur la police des incendies dans les communes rurales.

2. Demande pour l'établissement de deux foires à Basse-Bodeux.

3. Personnel des gardes champêtres. Proposition pour en améliorer la position.

4. Quai de hallage à Liège. Demande d'un supplément de subsides à la province.

5. Construction d'une prison neuve à Liège. Lettre du collège des prisons de Liège.

6. Remise de fermage, à accorder aux adjudicataires du droit de navigation des bureaux de Huy, Fragnée et Lixhe, à partir du premier septembre inclut le 31 décembre 1830, par suite des évènements politiques.

7. Idem des barrières établies sur les routes provinciales, pour les mêmes motifs.

8. Indemnités réclamées par le sieur Lhonneux, pour avoir été obligé d'extraire des pierres dans la carrière de Moresnet au lieu de les prendre dans la carrière de la Piscroule, indiquée dans le devis pour la réparation et l'entretien de la route de l'embranchement de Battice à Theux.

9. Indemnités réclamées par les sieurs Dubois pour l'enlèvement des neiges, qui se trouvaient sur la route de Francorchamps à Stavelot.

10. Abaissement de la montagne de la Grappe à Hodimont.

11. Route de Liège par Hermalle ou Jupille, jusqu'à la route de Battice à Maestricht.

12. Construction d'une route de Namur à St. Trond par Hannut. Lettre du ministre de l'intérieur du 19 mai 1836.

13. Pont d'Esneux. Demande d'un subsides à la province.

14. Conservatoire royal de Musique. Demande d'un supplément de subsides.

15. Route de Bastogne à Aywaille.

16. Route du Sart à Francorchamps, ou de Verviers par Jalhay à Stavelot. Lettre du ministre de l'intérieur du 19 août 1836.

17. Réglemant des chemins vicinaux.

18. Chaussée des Romains. (La classer soit comme chemin vicinal, soit comme route provinciale.)

19. Répartition de la dette du ci-devant Ban de Baelen.

20. Création d'établissements pour les sourds-muets, les aveugles et les insensés indigens.

21. Indemnités des frais de routes réclamées par M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées à Liège.

22. Route ayant pour objet de prolonger jusqu'à Wavre, la route en construction de Bierest à Hannut.

Quelques unes de ces affaires sont déjà mentionnées dans l'exposé administratif de la députation des états, comme méritant de fixer l'attention du conseil.

Ces propositions ont été renvoyées à l'examen des commissions. Le procès-verbal est adopté.

M. Stembert, de Dolhain-Limbourg, demande la parole pour faire

une proposition. Elle a pour objet d'imposer aux conseillers qui se sont nommés membres de la députation, l'obligation de résider au chef-lieu de la province.

Cette proposition est appuyée: elle donne lieu à diverses observations. L'assemblée consultée, décide qu'elle viendra demain à l'ordre du jour.

M. Bellefroid donne lecture des modifications et des changemens de rédaction au réglemant d'ordre intérieur indiqués par l'assemblée.

M. Nagelsmakers: Lecture vient de vous être faite du réglemant d'ordre. Elle n'a donné lieu à aucune observation. Le réglemant se trouve donc approuvé. On va passer, Messieurs, à la formation des commissions. Il y aura un scrutin pour chaque commission.

M. Delfosse: M. le président, ne pourrait-on pas voter pour les cinq commissions à la fois?

M. Bellefroid: Ce mode hâterait les opérations; mais il n'est guère possible de l'employer, attendu qu'un même conseiller pourrait se trouver faire partie de plusieurs commissions. Cet inconvénient n'aura pas lieu quand on connaîtra la composition de la première, de la seconde et ainsi de suite.

M. Nagelsmakers prononce quelques paroles qui ne viennent que difficilement jusqu'à nous. Il dit, pensons-nous, que les membres de l'assemblée se sont déjà entendus.

On procède à la nomination de la première commission. (Voyez plus haut ses attributions). En voici la composition: MM. Cloës; Servais; Elias, Ernst, Demonceau, Lekeu, Nicolai, Delfosse, de Potesta, président.

Seconde commission. MM. Scronx, Francotte, Hubart, Romsée, Grosz fils, Arnoldy, Stembert, Herman, Robert.

Troisième commission. MM. Fléchet, Deliège, Gouvy, Dumont, Michiels, Destrivaux, Davignon, Lamarche, de Copis.

Quatrième commission. MM. Dubois, Gilon, Delchay, Adams, Delwaide, Degive, Woot-Detrixhe, Depresseux, David.

Cinquième commission. MM. Nivart, Sagehomme, Heymal, Lhonneux, Richard-Lamarche, Billon, de Potesta, Dubois (Louis); Closset Wauters.

M. Nagelsmakers: L'ordre du jour est le rapport de la commission sur la proposition de M. Bellefroid relative au palais de justice.

M. Cloës a la parole comme rapporteur: Un décret impérial a assuré la propriété des bâtimens occupés par les cours et tribunaux, aux départemens, à charge par ceux-ci de les entretenir. Un acte du gouvernement du Bas-Rhin, dans lequel était comprise alors la ville de Liège, paraît avoir dérogé à ce décret, il n'en n'avait pas le droit, selon la commission; toutefois elle pense qu'avant d'inter-

ter une action au domaine, il faut savoir si la propriété du palais de justice serait avantageuse ou onéreuse pour la province. En conséquence, le rapporteur propose l'ajournement et le renvoi à une commission qui s'entourera des renseignemens nécessaires pour éclairer la question financière de cette affaire. — Adopté.

M. Dubois: secrétaire, donne lecture d'une réclamation de Springués, habitant de Huy, qui réclame contre le réglemant de l'octroi municipal de cette dernière ville. — Renvoyé à la commission.

M. Dubois donne ensuite lecture d'une proposition de M. Michiels, appuyée par MM. Hubart et Delfosse. La voici en substance:

On sait que sous l'ancien gouvernement, les états de la province de Liège votèrent une somme considérable pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, à la navigation duquel Liège se trouvait intéressé. Ce canal nous est fermé depuis 1830. Cependant le gouvernement a perçu des deniers de la province une somme de 191,620 frs. Nous pensons qu'elle a été abusivement versée, et nous proposons que cette affaire soit renvoyée à la commission du budget. — Adopté.

MM. Nicolai et Ernst demandent un subsides de 42,000 fr. pour la route de Battice à Aubel.

M. Nagelsmakers propose le renvoi à la commission du budget.

M. Scronx: Il me semble que la proposition doit être préalablement renvoyée à la commission des travaux publics qui devra donner un avis sur le degré d'utilité de la route.

M. Nicolai donne quelques détails sur la route dont il est ici question. Elle est suivant lui d'une utilité indispensable.

M. Nagelsmakers: Je pense que l'opinion émise par M. Scronx est très-fondée; c'est à la commission des travaux publics que la proposition doit être renvoyée. — Adopté.

M. le gouverneur dépose sur le bureau diverses propositions relatives à des redressemens de route. Nous les donnerons demain d'après le procès-verbal. — Renvoyé à la 5^e commission.

La séance est levée à 1 heure 1/4.

AVIS.

Le conseil des bourgmestre et échevins de la ville de Liège, prévient les membres qui composaient la ci-devant chambre de St Jean-Baptiste, leurs héritiers ou représentants, qui justifieront de leurs droits, qu'à dater du 15 de ce mois, chacun d'eux pourra toucher une somme de fr. 34-17, chez le receveur communal, pour dividende sur les recettes faites par la ville sur les arriérés inclus le 17 octobre 1808, des revenus de cette chambre.

Cette distribution peut s'effectuer parce qu'on vient de remettre à l'administration, les anciens comptes de recettes et de distributions qui se faisaient pour la chambre de St Jean-Baptiste. — Les registres aux recès de cette chambre depuis mars 1555 jusqu'en avril 1759, son déposés aux archives, au palais.

Les personnes qui ont en leur possession des registres aux recès et aux recettes des ci-devant seize chambres de la cité de Liège, sont priées de les remettre le plus tôt possible à l'hôtel de ville, bureau de la comptabilité. Aussitôt que l'administration sera en possession de ces registres, elle fera payer les dividendes auxquels auront droit les membres de ces chambres, comme pour celles de St-Etienne, de St-André, de St-Martin, de St-Michel, de St-Adalbert, de St-Aldegonde et de Saint-Jean-Baptiste, qui peuvent recevoir dès à présent.

A l'hôtel-de-Ville, le 10 octobre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 OCTOBRE

Naissances : 5 garçons, 6 filles. Décès : 2 garçons, 3 filles, 6 femmes, savoir : P. Davenne, âgé de 80 ans, sans profession, béguinage St. Christophe, veuve de L. B. Judon. — E. Germy, âgé de 77 ans, sans profession, Chaussée des Prez, veuve de J. Janssens. — M. J. Jos. Eeke, âgé de 57 ans, rentier, quai d'Avroy, épouse de B. Coelers. — M. E. Stienon, âgé de 50 ans, sans profession, rue Porte aux Oyes, épouse en 2e noces de T. F. Fassotte. — M. M. Hompers, âgé de 46 ans, couturier, rue Lulaf. — Marie Joseph Begasse, âgée de 26 ans, servante, à Angleur.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain jeudi, 13 octobre, premiers débuts de MM. Racon dans Pemploi de ténor-Larquette et M. Jules dans celui de bariton-JEUNE-DE-MABBRE, oéra comique, musique d'Hérold. — Le premier acte de JEAN DE PARIS, opéra-comique, musique de Boieldieu. — La reprise des GANTS JAUNES, vaudeville en un acte.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE.

Les huissiers de l'arrondissement de Liège sont informés que l'assemblée générale aura lieu le seize courant, neuf heures du matin, au local des séances au palais de justice à Liège, à l'effet de procéder au renouvellement de la chambre et prendre les mesures nécessaires pour le maintien et le bien-être de la bourse commune.

J. T. G. Listray, syndic.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu depuis le pont St-Nicolas jusqu'à l'endroit dit Basse Wez, au faubourg d'Amercœur, une BOUCLE D'OREILLE EN DIAMANT. RÉCOMPENSE à la personne qui la remettra au bureau de cette feuille. 188

A LOUER DE SUITE UNE BELLE MAISON avec beau JARDIN, située à Liège, quai d'Avroy. S'adresser à M^e RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 175

A VENDRE, QUATRE SEIZIÈMES, DANS UNE HOULLÈRE AUX ENVIRONS DE LA VILLE DE LIEGE. S'adresser à M^e RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 196

VENTE DE LIVRES

ET D'UN GABINET D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES, PROVENANT DE LA SUCCESSION DE M. LE PROFESSEUR VANDERHEYDEN.

Mardi 25 octobre 1836, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire PARMENTIER, au n° 587, rue du Mouton-Blanc, à Liège. Le catalogue se distribue chez M. ROSA, imprimeur, rue sur Meuse, n° 359. 197

VENDREDI 14 de ce mois, à deux heures, le notaire PAQUE vendra à l'encan, à la maison n° 858 et 859, rue derrière la Boucherie.

LES MEUBLES de la succession de Mlle. RASQUINET, consistant en chaises, tables, commodes, garde-robes, bois de lit, lits, matelas, linges, habillemens, ustensiles de ménage, etc. 199

A VENDRE

Une JOLIE MAISON, Neuve, ayant 16 pièces à feu, bien distribuées, sise à Liège, quai d'Avroy, place du Parc. S'adresser au notaire PAQUE ou au n. 203, faubourg St. Gilles. 171

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ UNE FERME d'origine patrimoniale, très-bien bâtie, couverte en ardoises, avec environ soixante-trois bonniers de prés, jardins et terres labourables, sise en Hesbaye. OZ, notaire. S'adresser pour tous renseignements à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 194

A LOUER

Pour le 1^{er} mars prochain DEUX MAISONS avec jardins, n° 100 et 102, situées à Grivegnée, près la Bonne Femme. Pour le 24 décembre prochain UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 332. Pour entrer de suite, au besoin, UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 339. S'adresser rue du Pont, au Cœur d'Or, n° 923. 188

COURS DE LANGUE ANGLAISE.

M. J. TILL (natif de Londres), professeur de langue et de littérature anglaise au collège de Liège, prévient les habitants de la ville, que c'est son intention d'ouvrir incessamment un cours d'anglais qui aura lieu chez lui le mardi, jeudi et samedi, de sept à huit heures du soir. L'abonnement est de dix francs par mois payable d'avance. On s'inscrit chez le professeur, rue de la Cathédrale n° 2. — Un cours de littérature et de conversation anglaise s'ouvrira lundi le dix sept à sept heures du soir. 182

AVIS.

Il sera procédé le 22 octobre prochain, à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement et d'équipement ci-après désignés, nécessaires aux corps de l'armée, pendant l'exercice 1837, à faire confectionner dans la maison de détention de Vilvorde, savoir :

- 1^{er} lot. Schakoterie. 2^{me} lot. Passementerie en laine et en fil. 3^{me} lot. Brosses et peignes.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 7 octobre 1836.

VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

Le VENDREDI, 14 octobre courant, à 9 heures du matin, la famille de SAROLEA de CHERATTE fera vendre aux enchères publiques pour sortir de l'indivision par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, devant M. le juge de paix, des quartiers du Sud et de l'Ouest de la dite ville, en son bureau rue Mont St. Martin,

UNE BELLE FERME

d'origine patrimoniale, situés en la commune de CHERATTE près de la Meuse avec soixante bonniers 12 verges grandes de jardin, prairies et terres qui en forment l'exploitation.

Elle sera d'abord exposée en masse et puis en détail. On peut se procurer, chez le dit notaire, des exemplaires du placard contenant la formation des lots. La vente aura lieu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur.

La mise à prix de la masse est de cent quatorze mille cent trente cinq francs, prix auquel elle est portée par la surenchère. Les adjudications et lots en détail serviront de mise à prix. S'adresser pour voir les conditions, tant en l'étude dudit notaire qu'au bureau de ladite justice de paix. 142

Mémoire sur la guérison sans mercure des MALADIES SECRÈTES

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraîchissante du docteur BELLIOU, rue des Bons Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pommade anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé).

Brochure de 250 pages (2^e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicamens dans les villes ci-après désignées : à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES :

A Courtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien; rue de Tournay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Bailles-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravrière, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostende, chez M. Boucherie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien; à Chau-de-Fonds, (Suisse); chez M. Vielle, pharmacien. 921

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE. — AVIS.

Le sieur Hubert Eyrard, tailleur de limes, demourant rue Pierreuse n° 369, demande l'autorisation de placer dans la cour de sa maison une machine à vapeur à haute pression et de la force de deux chevaux. On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration. Liège, le 40 octobre 1836.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins préviennent les propriétaires de terrains situés sur le Pré de D. oixhe et sur lesquels les courses de chevaux ont eu lieu au mois d'août dernier, ainsi que ceux qui ont essuyé du dommage par suite de ces courses, qu'ils peuvent se rendre chez le receveur de la ville pour y toucher les indemnités qui leur sont dues de ce chef.

A l'hôtel de ville, le 10 octobre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

BOURSES.

PARIS, LE 10 OCTOBRE.

Table of stock market prices for Paris, including items like Cinq pour cent, Trois pour cent, and various government bonds.

LONDRES, LE 8 OCTOBRE.

Table of stock market prices for London, including items like 3% consolidés, Bel. em. 1832 C. D., and various foreign exchange rates.

AMSTERDAM, LE 10 OCTOBRE.

Table of stock market prices for Amsterdam, including items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, and various foreign exchange rates.

ANVERS, LE 11 OCTOBRE.

Table of stock market prices for Antwerp, including items like ANVERS, Det. activ, Det. diff., and various foreign exchange rates.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 11 OCTOBRE 1836. Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 23 1/4 1/8 1/4 3/8 et reste 23 1/4 argent comptant. Primes à un mois 26 1/2 dont 1 p. c.

BRUXELLES, LE 11 OCTOBRE.

Table of stock market prices for Brussels, including items like Dette active, Emp. R. fin cour, and various foreign exchange rates.

VIENNE, LE 3 OCTOBRE.

Métalliques, 102 1/4. — Actions de la banque, 1324 00.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 OCTOBRE.

Le schooner belge Ludd, v. de Londres, ch. de sel et café. — Le koff hanovrien Anglina, v. de St. Jago, ch. de café et sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 11 OCTOBRE.

VENTES. Café. — Peu d'affaires, on a fait 200 balles Brésil à 32 cents, 50 dito Batavia, prix inconnu. Tabac. — 24 boucauts Virginie, troisième qualité, à prix non cité. Riz. — 66 tierçons Caroline nouveau, ont été payés à fl. 13. Sucre brut. — 50 caisses Havane blond, prix non indiqués.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.